

## Espace : une nouvelle ambition



Pour assurer sa sécurité, pour garantir son autonomie de décision et d'appréciation, pour assumer ses responsabilités internationales, la France doit disposer de capacités d'anticipation, d'évaluation des crises et de conduite des opérations en coalition. Comme l'ont illustré les crises et les conflits récents, les moyens spatiaux permettent aux pays qui en disposent d'affirmer leur **influence stratégique** sur la scène internationale et d'accroître considérablement l'**efficacité** de leurs opérations militaires. **La maîtrise de l'espace est ainsi devenue un facteur essentiel de puissance et de souveraineté.**

Le Livre blanc donne corps à **une nouvelle ambition** de la politique spatiale de défense et de sécurité de la France et de l'Europe. Il prévoit en particulier le **doublement des crédits annuels nationaux consacrés au spatial militaire** et la **création d'un commandement interarmées chargés des opérations et programmes spatiaux**, placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. **L'armée de l'air** verra dans ce cadre ses compétences accrues dans la mise en oeuvre des capacités spatiales visant à :

- **Observer** : les capacités d'observation, indispensables à l'autonomie nationale d'appréciation et de décision, seront pérennisées et modernisées ; **une capacité autonome d'observation optique sera acquise dans le cadre du programme européen MUSIS** (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie), qui permettra de mettre en commun les capacités européennes d'observation optique et radar tout temps. Cette capacité optique permettant l'identification à très haute, voire extrêmement haute résolution, apportera de précieuses informations, par exemple dans le cadre de la lutte contre la prolifération ou de la lutte anti-terroriste.
- **Ecouter** : les capacités d'écoute spatiale permettent de **détecter**, de **localiser**, d'**identifier** et de **caractériser les émetteurs radio ou radar**, et ainsi de détecter en amont les signes annonciateurs d'une crise, de préparer un

engagement militaire, de cibler des objectifs et d'assurer l'autoprotection de nos forces (systèmes de contre-mesure). Aujourd'hui, la France est le seul Etat européen à faire partie du club très fermé des pays qui maîtrisent la technologie et l'exploitation opérationnelle de ce type d'application spatiale. Elle se dotera de telles **capacités opérationnelles au milieu de la prochaine décennie avec le programme CERES.**

- **Détecter et alerter** : les capacités spatiales **de détection et d'alerte avancées** permettront, en complément de radars au sol, de détecter le tir d'un missile balistique pendant sa phase propulsée, juste après le lancement. Elles permettront ainsi de surveiller la prolifération des missiles balistiques, de déterminer l'origine des tirs et de favoriser l'alerte des populations en cas d'attaque. **Une capacité de détection et d'alerte des tirs de missiles balistiques sera réalisée d'ici 2020**, préparée par la mise en place d'un système probatoire dans le courant de la prochaine décennie.
- **Communiquer** : par leur couverture élargie et leur flexibilité, les systèmes satellitaires de télécommunications seront au coeur des capacités de soutien des opérations en réseaux, en particulier pour assurer des flux d'informations suffisants entre les centres de décision métropolitains et l'ensemble des forces déployées sur les théâtres.
- **Naviguer** : la radionavigation par satellite revêt une importance stratégique, dans les domaines civil et militaire. Son emploi se généralise à l'ensemble des systèmes d'armes pour le positionnement, le guidage (des missiles de croisière par exemple) et la localisation des troupes sur le terrain (pour limiter les attaques fratricides).